

CONNAISSANCE DE BASE ASSR 1 et ASSR 2

Voici les connaissances de bases pour assurer ta protection et ces des autres quand tu circules dans l'espace public.

1/Piétons et rollers

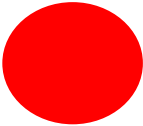

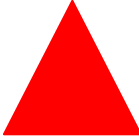

1. Les rollers : sont considérés comme des piétons, doivent donc utiliser le trottoir en respectant les piétons. Doivent avoir l'équipement de protection et le casque attaché
2. les piétons, surtout les jeunes, doivent éviter de traverser entre les véhicules stationnés car on ne les voit pas bien. Danger
3. Quand je suis sur une chaussée sans trottoir, à la campagne, je marche FACE aux voitures
4. De nuit, je porte des vêtements clairs (à vélo et à scooter aussi) et je m'équipe de lampe de poche, ou d'un gilet fluo.

2/ Cycliste :

1. Un ensemble d'équipement sont obligatoires (voir cours de technologie)
2. un vélo ne doit pas rester sur la chaussée si une piste cyclable lui est indiquée
3. Le gilet fluo est obligatoire hors agglomération (panneau de la commune barré)
4. On peut rouler à deux côte à côte à condition de se ranger si on entend des voitures derrière soi ou si on est à l'approche d'un croisement.
5. Un cycliste comme tout autre véhicule doit céder le passage à un piéton qui traverse même si celui-ci traverse au feu rouge piéton
6. un cycliste peut rouler en zone piétonne à condition de respecter les piétons
7. A Bordeaux, dans certaines rues qui sont repérées, les vélos sont autorisés à remonter la rue en sens interdit ou à tourner à droite au feu rouge.
8. Un cycliste ne doit pas traverser à un passage pour piéton en roulant, il doit mettre pied à terre.



3/ Signalisation horizontale et verticale : je suis capable d'identifier la famille de panneaux : obligation / interdiction / indication / danger

			
1)	2)	3)	4)

Ligne continue : _____ je ne dois sous aucun prétexte

Ligne pointillés écartés : - - - - : Je peux

Lignes pointillés rapprochés : - - - - - : Je

4/ Cyclomotoristes (scooters)

1. Un scooter n'est pas une moto : sa puissance moteur est plus faible et il est limité à la ville comme hors de la ville à 45km/h
2. je porte toujours un casque, attaché, à ma taille, qui n'a pas été acheté sur un vide-grenier, qui n'a pas été repeint, qui a moins de 5 ans et qui a été changé en cas de choc : sinon la mousse à l'intérieur peut être abîmée ou broyée t n'est donc plus efficace.
3. Pour conduire un cyclomoteur il faut :
Une assurance + le BSR (composé de l'ASSR 1 et de 5 h de conduite en auto-école) + le certificat d'immatriculation du véhicule + avoir 14 ans
4. Il faut vérifier régulièrement l'état de son véhicule : freins, gonflage des pneus
5. Conduire avec un passager modifie l'équilibre et modifie la rapidité et l'efficacité du freinage. J'en tiens compte
6. Si j'ai ce panneau bleu associé à un petit panneau blanc représentant un cyclomoteur, je dois obligatoirement prendre la piste cyclable sinon je suis en infraction



<http://www.securite-routiere.gouv.fr/media/fichiers/la-signalisation-routiere-bien-connaître-les-panneaux?xtmc=panneaux&xtcr=8> : présente tous les panneaux et leur signification.

7. Il est interdit de rouler à deux de front en scooter. En vélo c'est autorisé à la campagne mais il faut se rabattre s'il y a un véhicule.
8. Tout savoir pour ne pas être en infraction. : <http://www.scooter-infos.com/page-legislation-1.html>






5/ Transports en communs :

1. Je dois laisser descendre les passagers ! Je suis responsable si je blesse quelqu'un en forçant le passage en montant.
2. J'attends toujours que le bus soit parti pour traverser
3. Je ne me détache que lorsque le bus s'arrête à mon arrêt.
4. Les sacs doivent être mis sous les sièges, dans le coffre ou dans le compartiment qui leur est réservé : En cas de choc, ils peuvent se transformer en violent projectiles qui peuvent gravement blesser.

6/ Règles de passage à une intersection :

1. Je dois ralentir à l'approche d'un croisement **même si je suis prioritaire** : Moi je le sais mais l'autre s'en rappelle t-il ? Est-il bien concentré ? M'a t-il vraiment vu ?
2. . S'il n'y a aucune signalisation à un croisement, c'est la règle de la priorité à droite.
3. . Attention aux véhicules stationnés : ils gênent la visibilité et une portière peut aussi s'ouvrir
4. . Au cédez le passage : je ralentis, je ne suis pas obligé de marquer l'arrêt, je peux passer s'il n'y a personne;
5. . Dans un rond-point, en France c'est généralement priorité à gauche .
6. . Quand le feu est en panne ou qu'il est clignotant :
S'il y a un panneau sur le feu,=> c'est le panneau qui détermine l'ordre de passage
S'il n'y a aucun panneau-> c'est la règle de la priorité à droite

7/ je connais le comportement à avoir lorsque je vois un panneau de priorité : j'écris en dessous de chacun ce que je dois faire ou ne pas faire.

8) **Risque d'accident** : Qu'est- ce qui peut modifier mon comportement et le comportement de mon véhicule ?

Moi	Pour mon véhicule (scooter, vélo)
- prise de médicaments, d'alcool, fatigue, stress, énervement, les conditions climatiques (brouillard...) : tout ceci peut modifier mon temps de réaction et rallonger ma distance d'arrêt.	les conditions climatiques : par temps d epluie, la chaussée est glissante ma distance d' arrêt sera plus longue distance d'arrêt = temps de réaction + temps de freinage

9/ J AI UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

Je suis témoin d'un accident : je « **P.A.S.** » À l'action dans cet ordre

1/ **P** : **PROTEGER** la victime

2/ **A** : **ALERTER** "les secours" : je connais les numéros d'urgence : 15,17, 112

3/ **S** : **SECOURIR** les victimes : rassurer, mettre en position de sécurité si je sais le faire. Ne jamais retirer le casque d'un blessé : je risque d'aggraver ses blessures. Ne jamais donner à boire ou à manger à un blessé.

15 = SAMU

112 = TOUTES URGENCES

18 = POMPIERS

17 = Police ou gendarmerie

Le DELIT DE FUITE

La définition légale du délit de fuite : Le délit de fuite est le fait, pour le conducteur d'un véhicule quelconque, de ne pas s'arrêter, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident (art. L2 du code de la route). **Quelle peut être la sanction pénale ?** Le délit de fuite est prévu et réprimé par l'article 434-10 du code Pénal ; les peines prévues sont deux ans d'emprisonnement et 30.000€ d'amende. La complicité peut être retenue à l'encontre du ou des passagers.

La non-assistance à personne en danger

Ce que dit la loi :

[L'article 223-6*](#) du nouveau code pénal** dit la chose suivante "quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende. "

Le texte est complété par l'alinéa suivant "sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours".

On retrouve bien là, dans ce second alinéa, les idées de base du secourisme

Mme Roux

La non-assistance à personne en danger

Ce que dit la loi :

[L'article 223-6*](#) du nouveau code pénal** dit la chose suivante "quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende. "

Le texte est complété par l'alinéa suivant "sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours".

On retrouve bien là, dans ce second alinéa, les idées de base du secourisme